

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 MAI 2019

Délibération
n° 2019.05.152

**Ecole d'art de
GrandAngoulême :
tarifs 2019/2020**

LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 mai 2019**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Jean-Philippe POUSSET à Philippe VERGNAUD, Eric SAVIN à Michel BUISSON

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Gilbert CAMPO, Karen DUBOIS, Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2019

**DELIBERATION
N° 2019.05.152**

EQUIPEMENTS DE DIFFUSION CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

ECOLE D'ART DE GRANDANGOULEME : TARIFS 2019/2020

Les frais de traitement de dossier et les droits d'inscription annuels de l'école d'art de GrandAngoulême, site le Labo, le Plateau et l'Epiphyte actuellement en vigueur ont été fixés par délibération n° 119 du 15 mars 2018 et n° 240 du 28 juin 2018.

Il convient aujourd'hui de fixer les tarifs applicables à la prochaine rentrée scolaire 2019/2020 dont les principales modifications concernent notamment :

- L'augmentation de 2% de l'ensemble des tarifs.
- L'adaptation des tarifs des ateliers enfants en fonction de leur durée, soit des tarifs d'1H, 1H30, et 2H.
- La création d'un tarif pour l'accès à l'openLAB Litho/Lino et Tournage/Argile, et d'appliquer les tarifs proposés dans le chapitre 3.

Les frais de traitement de dossier pratique amateur et classe prépa sont maintenus à 50 € et les frais d'inscription aux entretiens d'admission à 20€.

Les règles relatives aux tarifs et droits d'inscription sont déclinées ci-dessous :

Chapitre 1 – Cadre de la tarification

1-1 Dispositions générales

Les tarifs de l'école d'arts se composent de deux parties :

- De frais de traitement de dossier forfaitaire,
- De droits d'inscription annuels.

Les tarifs des droits d'inscription annuels sont applicables en fonction de la zone géographique GrandAngoulême (38 communes) et hors GrandAngoulême.

Le domicile de l'élève mineur non émancipé est celui de ses parents ou celui de son représentant légal.

Pour une famille ayant plusieurs inscrits, la base de calcul des droits d'inscription est celui de l'atelier au montant le plus élevé. Ce calcul tient compte de la durée horaire et de la catégorie adulte/enfant.

Les élèves inscrits dans un lycée de l'agglomération et qui ont l'option « arts plastiques » bénéficient du tarif GrandAngoulême pour les droits d'inscription. Un certificat attestant de leur inscription dans cette option sera demandé.

Les élèves inscrits aux ateliers « parcours lycée » ont libre accès aux ateliers de leurs choix et aux ateliers de vacances, ceux-ci entrant dans le cadre de leur formation, et dans la limite des places disponibles.

Seul deux ateliers d'essai pour les enfants sont tolérés, avant le règlement des droits d'inscription annuels.

Dans le cadre de projets et ateliers transversaux les professeurs de l'école d'arts de GrandAngoulême et les étudiants de l'EESI, sont autorisés à suivre les ateliers à titre gratuit dans la limite des places disponibles.

1-2 Structure des tarifs

Les annexes 1 et 2 déterminent le montant des frais de traitement de dossier, des droits d'inscriptions annuels et d'allocation d'étude.

Les frais de traitement de dossier sont obligatoires, à verser en même temps que le dépôt de dossier et ne sont pas remboursables en cas de désistement.

Les possibilités de règlement des droits d'inscription annuels proposées sont les suivantes :

- Soit en une fois au plus tard le 30 novembre 2019.
- Soit en trois fois, 30 septembre 2019, 30 octobre 2019, 30 novembre 2019.

Les inscriptions du 1^{er} trimestre sont à régulariser au 30 novembre 2019.

En cas de non versement dans les délais une majoration de 10% sera appliquée.

Les élèves inscrits après le 1^{er} janvier acquitteront leur frais de traitement de dossier lors du dépôt du dossier d'inscription, et acquitteront leurs droits d'inscriptions annuels réduits de 30%, soit en une fois soit en trois fois à partir de la date d'inscription.

Les élèves inscrits après le 1^{er} avril, acquitteront leur frais de traitement de dossier lors du dépôt du dossier d'inscription, et acquitteront leurs droits d'inscriptions annuels réduits de 60% dans le mois suivant. En cas de non versement dans les délais une majoration de 10% sera appliquée.

Les élèves en situation de service civique, bénéficient du tarif « Elèves de -18 ans et étudiants jusqu'à 22 ans et apprentis Poitou-Charentes ».

Les demandeurs d'emploi bénéficient d'une réduction de 30% sur les droits d'inscription annuels.

Un élève démissionnaire après le 30 octobre ne peut être dispensé du paiement des droits d'inscription, ni remboursé des sommes déjà versées.

Un élève inscrit en janvier ou en avril, démissionnaire après cette date d'inscription ne peut être dispensé du paiement des droits d'inscription, ni remboursé des sommes déjà versées.

Toute absence de paiement pour l'année scolaire en cours entraînera la non-réinscription de l'élève l'année suivante.

1-3 Autres ateliers

Les tarifs des ateliers de vacances et workshops se composent en deux parties :

- De frais de traitement de dossier forfaitaire, à verser uniquement au 1^{er} atelier de vacances ou workshop.
- De droits d'inscription « autres ateliers ».

Un tarif spécifique est déterminé pour diverses formes d'ateliers de découverte, à la journée, atelier nocturne, sans application des frais de traitement de dossier.

Une réduction de 50% est accordée aux enfants et étudiants participant aux workshop et ateliers de vacances.

1-2 Modalités d'annulation de facture

L'annulation de la facture pour tout ou partie des échéances des droits d'inscriptions, ou le remboursement de tout ou partie des droits versés pourra être obtenu, sur demande motivée adressée au Président de GrandAngoulême, dans les cas suivants :

- l'élève n'ayant suivi aucun cours sur constat de l'administration,
- l'élève démissionnaire avant le 30 octobre, sur demande motivée, après étude du dossier,
- en cas d'erreur technique de tarification de la part de l'administration de l'école d'art,
- en cas de mutation professionnelle,
- en cas de longue maladie sur justificatif médical.

Chapitre 2 – Mesure particulières pour les familles domiciliées sur le territoire de GrandAngoulême

2-1 Allocation d'études

L'Allocation d'étude pour les élèves domiciliés sur Le GrandAngoulême, vise à réduire les coûts d'accès à l'école en appliquant aux tarifs une dégressivité en fonction d'un quotient familial (QF) qui est celui calculé par les services d'action sociale de la caisse des allocations familiales.

Le calcul de ce coefficient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiale est le suivant :

1/12^e du revenu imposable de l'année précédente + prestations familiales du dernier mois connu

Nombre de part*

**Nombre de part :*

2 parts pour les parents ou le parent isolé

+ ½ par enfant à charge

ou 1 part pour le 3^{ème} enfant ou 1 part par enfant handicapé

Il comprend deux seuils :

Q.F inférieur ou égal à 500 € : tarif le plus bas,

Q.F compris entre 501 € et 650 € : tarif réduit intermédiaire,

Q.F supérieur à 650 € plein tarif.

2-2 Modalités d'application

La demande tarification selon le quotient familial et le justificatif de la caisse d'allocations familiales précisant le montant du QF, devront être joints au dossier d'inscription. Aucune demande ne pourra être prise en considération ultérieurement.

2-3 Mesures applicables aux familles non domiciliées sur le territoire de GrandAngoulême

Les familles non résidentes sur le GrandAngoulême, mais qui y sont par ailleurs contribuables, bénéficient du tarif GrandAngoulême, et de l'application des tarifs liés au quotient familial.

Chapitre 3 – OpenLAB litho/lino et Tournage/Argile

3-1 La pratique de l'openLAB litho/lino permet après une période de formation d'un trimestre, l'accès à l'atelier en autonomie, selon le règlement affiché dans l'école d'art.

Le tarif ainsi que les modalités d'inscription de cet atelier correspond à l'atelier adulte de 2h30 de la grille tarifaire en annexe.

3-2 La pratique de l'openLAB tournage/argile permet après un atelier de vacances au tarif en vigueur dans la grille tarifaire, l'accès à l'atelier en autonomie, selon de le règlement affiché dans l'école d'art.

Deux tarifications sont appliquées à cet atelier :

Tarif 1 : les élèves inscrits dans un autre atelier de l'école d'art, et ayant acquittés les frais de traitement de dossier, sont redevables du tarif openLAB 1, (selon annexe 1).

Tarif 2 : les élèves non-inscrits à l'école d'art, sont redevables du tarif openLAB 2, (selon annexe 1).

Chapitre 4 – Classe préparatoire

L'école d'art de GrandAngoulême a pour mission de préparer les étudiants aux concours d'entrée dans les écoles supérieures d'arts et appartient au réseau APPEA, « association nationale des classes préparatoires aux écoles supérieures d'art ».

L'inscription à la classe prépa se déroule en trois temps :

1. entretien d'admission,
2. confirmation d'inscription dans l'attente de l'obtention du baccalauréat,
3. admission définitive.

Chaque étape de l'inscription entraîne un règlement :

1. entretien d'admission ⇒ *droit d'inscription aux entretiens d'admission, non remboursable,*
2. confirmation d'inscription dans l'attente de l'obtention du baccalauréat ⇒ *frais de traitement de dossier, remboursable uniquement si l'étudiant n'a pas son baccalauréat.*
3. admission définitive ⇒ *forfait annuel.*

Les étudiants de la classe préparatoire aux concours d'entrée dans les écoles supérieures d'art acquitteront leurs frais de traitement de dossier lors de la confirmation d'inscription, leur forfait annuel d'admission définitive en juillet et ne seront pas remboursables en cas d'annulation.

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 14 mai 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER les tarifs 2019/2020 de l'école d'art de GrandAngouleme et du pôle artistique l'Epiphyte.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 4 juin 2019	<u>Affiché le :</u> 4 juin 2019

ANNEXE 1

tarifs 2018/2019				Proposition 2019/2020	
		GrandAngoulême	Hors GrandAngoulême	GrandAngoulême	Hors GrandAngoulême
FRAIS DE TRAITEMENT DE DOSSIER					
50€ / famille			50€ / famille		
DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL			DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL +2%		
Elèves - 18 ANS et Etudiants jusqu'à 22 ANS + Apprentis Poitou-Charente + Service civique					
1 enfant	1 Atelier de 1H	118 €	180 €	61 €	92 €
	1 Atelier de 1h30	118 €	180 €	91 €	138 €
	1 Atelier de 2H	118 €	180 €	121 €	184 €
2 enfants et plus de la même famille	1 Atelier de 1H	201 €	317 €	103 €	162 €
	1 Atelier de 1h30	201 €	317 €	155 €	242 €
	1 Atelier de 2H	201 €	317 €	206 €	323 €
Ateliers Parcours Lycée	Forfait annuel	179 €	179 €	183 €	183 €
Adultes					
1 élève adulte	1 Atelier de 1H15 ou 2H	125 €	186 €	128 €	190 €
	1 Atelier de 2h30	141 €	212 €	144 €	216 €
2 élèves et plus de la même famille	1 Atelier de 1H15 ou 2H	210 €	320 €	215 €	326 €
	1 Atelier de 2h30	238 €	364 €	243 €	371 €
Supplément forfaitaire terre - céramique et modèle vivant terre en sus des droits d'inscription annuels		31 €	31 €	32 €	32 €
Supplément forfaitaire modèle vivant en sus des droits d'inscription annuels		21 €	21 €	22 €	22 €
AUTRES ATELIERS				AUTRES ATELIERS +2%	
Atelier supplémentaire	1 Atelier	64 €	64 €	66 €	66 €
openLAB	Tarif 1			160 €	222 €
	Tarif 2			200 €	262 €
Ateliers de vacances - Workshop	Frais de traitement de dossier	10 €	10 €	10 €	10 €
	Droit inscription	41 €	41 €	42 €	42 €
Groupe Vocal - Adultes	Frais de traitement de dossier	50 €	50 €	50 €	50 €
	Droit inscription annuel	90 €	120 €	92 €	122 €
Atelier ponctuel ou découverte	1 journée	2 €	2 €	5 €	5 €
CLASSE PREPARATOIRE				CLASSE PREPARATOIRE +2%	
Frais d'inscription aux entretiens d'admission		20 €	20 €	20 €	20 €
Frais de traitement de dossier		50 €	50 €	50 €	50 €
Droit d'inscription : Classe prépa	Forfait annuel	337 €	337 €	344 €	344 €

ANNEXE 2

ALLOCATION D'ETUDE 2019/2020 ECOLE D'ART			Droits inscription annuels		Allocation attribuée		Reste dû pour les familles		Droits inscription annuels		Allocation attribuée		Reste dû pour les familles	
			2018/2019						2019/2020					
Quotient familial	GrandAngoulême		DROIT INSCRIPTION ANNUEL						DROIT INSCRIPTION ANNUEL 2%					
A jusqu'à 500€	Moins de 18 ans													
	1 élève	1 Atelier 1H		118,00 €	74,00 €		44,00 €	61,00 €	38,00 €		23,00			
		1 Atelier 1H30		118,00 €	74,00 €		44,00 €	91,00 €	57,00 €		34,00			
		1 Atelier 2H		118,00 €	74,00 €		44,00 €	121,00 €	76,00 €		45,00			
	2 élèves et plus de la même famille	1 Atelier 1H		201,00 €	124,00 €		77,00 €	103,00 €	64,00 €		39,00			
		1 Atelier 1H30		201,00 €	124,00 €		77,00 €	155,00 €	96,00 €		59,00			
		1 Atelier 2H		201,00 €	124,00 €		77,00 €	206,00 €	127,00 €		79,00			
	Plus de 18 ans													
	1 élève	1 Atelier 2H		125,00 €	73,00 €		52,00 €	128,00 €	75,00 €		53,00 €			
		1 Atelier 2H50		141,00 €	83,00 €		58,00 €	144,00 €	84,00 €		60,00 €			
	2 élèves et plus de la même famille	1 Atelier 2H		210,00 €	124,00 €		86,00 €	215,00 €	127,00 €		88,00 €			
		1 Atelier 2H50		238,00 €	141,00 €		97,00 €	243,00 €	144,00 €		99,00 €			
	Groupe vocal			90,00 €	56,00 €		34,00 €	92,00 €	58,00 €		34,00 €			
	openLAB	Tarif 1						160,00 €	98,00 €		62,00 €			
		Tarif 2						200,00 €	122,00 €		78,00 €			
B de 501 à 650€	Moins de 18 ans													
	1 élève	1 Atelier 1H		118,00 €	41,00 €		77,00 €	61,00 €	21,00 €		40,00 €			
		1 Atelier 1H30		118,00 €	41,00 €		77,00 €	91,00 €	32,00 €		59,00 €			
		1 Atelier 2H		118,00 €	41,00 €		77,00 €	121,00 €	42,00 €		79,00 €			
	2 élèves et plus de la même famille	1 Atelier 1H		201,00 €	64,00 €		137,00 €	103,00 €	33,00 €		70,00 €			
		1 Atelier 1H30		201,00 €	64,00 €		137,00 €	155,00 €	50,00 €		105,00 €			
		1 Atelier 2H		201,00 €	64,00 €		137,00 €	206,00 €	66,00 €		140,00 €			
	Plus de 18 ans													
	1 élève	1 Atelier 2H		125,00 €	41,00 €		84,00 €	128,00 €	42,00 €		86,00 €			
		1 Atelier 2H50		141,00 €	45,00 €		96,00 €	144,00 €	46,00 €		98,00 €			
	2 élèves et plus de la même famille	1 Atelier 2H		210,00 €	64,00 €		146,00 €	215,00 €	66,00 €		149,00 €			
		1 Atelier 2H50		238,00 €	73,00 €		165,00 €	243,00 €	75,00 €		168,00 €			
	Groupe vocal			90,00 €	32,00 €		58,00 €	92,00 €	33,00 €		59,00 €			
	openLAB	Tarif 1						160,00 €	53,00 €		107,00 €			
		Tarif 2						200,00 €	66,00 €		134,00 €			